



**BOURGEOISIE  
DE VÉTROZ**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 23 MARS 2021 A 19H00**

**Présidence :** Olivier Cottagnoud  
**Conseillers :** Tous présents  
**Fidag SA :** M. Jessy Rudaz  
**Commission bourgeoisiale :** Pascal Coudray et Patrick Sauthier  
**Public :** 8 personnes (selon liste annexée)  
**Excusé :** Fabrice Germanier

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président Olivier Cottagnoud ouvre la séance et salue les membres présents, ainsi que M. Jessy Rudaz, réviseur au sein de la fiduciaire Fidag SA. Une liste des présences, qui pourrait également servir si un membre est déclaré positif au COVID-19, circule et doit être complétée. Il soumet l'ordre du jour à l'Assemblée bourgeoisiale, à savoir :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 31 août 2020
3. Demande d'agrégation
4. Nomination de 3 membres de la Commission bourgeoisiale
5. Transaction immobilière
6. Comptes 2020 :
  - a. présentation par le Conseil bourgeoisial
  - b. rapport de la Commission bourgeoisiale
  - c. discussion et vote
7. Budget 2021 :
  - a. présentation par le Conseil bourgeoisial
  - b. rapport de la Commission bourgeoisiale
  - c. discussion et vote
8. Présentation du plan financier 2022-2025
9. Divers

Olivier Cottagnoud indique que la séance de l'Assemblée bourgeoisiale sera interrompue avant le point 9. Divers et qu'elle reprendra après l'assemblée de Relais du Valais SA, puisque cette société appartient à la commune bourgeoisiale. Aucune remarque n'étant émise et le principe de la suspension de la séance étant accepté, les membres présents approuvent à l'unanimité l'ordre du jour.

## **2. APPROBATION DU PV DU 31 AOÛT 2020**

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 31.08.2019 n'est pas souhaitée.

Marie-Noëlle Fontannaz estime que, surtout en cette période, le procès-verbal pourrait être mis sur le site Internet de la commune.

Aucune remarque n'étant émise, les membres présents approuvent à l'unanimité moins 4 abstentions le procès-verbal du 31.08.2020, avec remerciements à son auteur.

## **3. AGREGATION**

Olivier Cottagnoud soumet à l'Assemblée bourgeoisiale deux demandes d'agrégation, à savoir :

1. M. Flavien Cordey,
2. M. Benoît Huser et ses deux enfants.

L'Assemblée bourgeoisiale accepte à l'unanimité des membres présents d'octroyer la Bourgeoisie à chacune des personnes susmentionnées.

## **4. NOMINATION DE 3 MEMBRES DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE**

Olivier Cottagnoud propose les 3 membres suivants : Pascal Coudray, Patrick Sauthier et Bertrand Pillet. Aucune autre proposition n'est formulée.

L'Assemblée bourgeoisiale valide à l'unanimité les candidatures soumises.

## **5. TRANSACTION IMMOBILIERE**

Olivier Cottagnoud informe l'Assemblée bourgeoisiale qu'Immoeco a fait une proposition d'achat de la parcelle N° 11'354 (405 m<sup>2</sup>), sise en zone industrielle et propriété de la commune bourgeoisiale de Vétroz, au prix de CHF 200 m<sup>2</sup>, soit CHF 81000.-.

L'Assemblée bourgeoisiale accepte cette vente à l'unanimité des membres présents moins une abstention. Le Conseil bourgeoisial est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires pour formaliser la vente.

## **6. COMPTES 2020**

Un fascicule des comptes n'est pas remis à chacune des personnes présentes en raison du COVID-19.

Joël Germanier précise que les comptes 2020 ont été révisés par la fiduciaire Fidag SA qui les a qualifiés de conformes.

Il commente ensuite dans le détail les comptes d'exploitation ainsi que le bilan.

Le montant de CHF 51'405.- (cf. 1.140.00) concerne une vente de terrain. La fortune nette au 31.12.2020 se monte à CHF 1'398'888.77.

Le compte d'exploitation de l'exercice présente un bénéfice de CHF 471'455.85, alors que le budget 2020 prévoyait un bénéfice de CHF 531'150.-. Les impôts cantonaux et communaux se sont montés à CHF 17'163.70, notamment suite à la vente d'un terrain à Steve Berner au prix de CHF 175 m<sup>2</sup>, soit CHF 599'725.

Marie-Noëlle Fontannaz estime que, surtout en cette période, les comptes auraient pu être mis sur le site Internet de la commune. Elle relève que l'affectation du résultat de CHF 471'455.85 n'apparaît pas clairement dans le fascicule de comptes.

Olivier Cottagnoud passe la parole aux membres de la Commission bourgeoisiale, lesquels ont rencontré le Conseil bourgeoisial en date du 04.03.2021.

Pascal Coudray relève que l'Assemblée bourgeoisiale peut approuver les comptes 2020.

Jessy Rudaz fait ensuite part des constatations de la fiduciaire Fidag SA et recommande d'approuver les comptes 2020, tels que soumis.

Personne dans l'assemblée bourgeoisiale ne demande la parole.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve les comptes 2020 à l'unanimité des membres présents dans la salle.

## **7. BUDGET 2021**

Contrairement aux années précédentes, un fascicule du budget n'est pas remis à chacune des personnes présentes en raison du COVID-19.

Joël Germanier donne connaissance à l'Assemblée bourgeoisiale du détail du budget 2021, lequel prévoit un bénéfice d'exploitation de CHF 70'330.-, essentiellement dû aux gains comptables de CHF 142'480.- sur le placement du patrimoine financier.

La Commission bourgeoisiale n'a rien de particulier à formuler. Lors de la séance du 04.03.2021 entre la Commission bourgeoisiale et le Conseil bourgeoisial, il a été répondu aux différentes questions posées.

Personne dans l'assemblée bourgeoisiale ne demande la parole.

Le budget 2021 est ensuite voté et accepté à l'unanimité des membres présents.

## **8. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2022-2025**

Olivier Cottagnoud précise que le plan financier a été réalisé au printemps 2021 et a été présenté à la Commission bourgeoisiale. Il rappelle qu'il s'agit uniquement d'une présentation et qu'il n'y a dès lors pas de validation formelle de l'assemblée. Il relève ensuite qu'il peut changer en cours de période.

Joël Germanier présente le plan financier 2022-2025 en y apportant les explications requises.

Patrick Sauthier communique que la Bourgeoisie doit toucher une indemnisation de la commune pour la mise en décharge des matériaux de corrections des torrents ouest sur ses terrains. L'indemnité étant prévue d'être versée à la fin des travaux, il demande comment a été faite l'estimation de CHF 160'000.-. Stéphane Papilloud répond que l'estimation est tirée du rapport du bureau d'ingénieurs.

La séance est interrompue de 19h30 à 20h10.

## 9. DIVERS

Marie-Noëlle Fontannaz demande de mettre les différents documents sur le site Internet de la commune avant les séances.

Daniel Roh relève qu'il avait demandé en 2017 que les documents liés à la Bourgeoisie soient diffusés en format numérique sur le site internet de la Municipalité, ce qui avait été refusé.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents de l'intérêt manifesté et lève la séance à 20h15.

Pour la Bourgeoisie de Vétroz



**Le Président**

Olivier Cottagnoud



**Le Secrétaire**

Bertrand Fontannaz